



Code RNCP: 38855

Date d'enregistrement : 02/01/2024 Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la

souveraineté alimentaire





CAPa: Métiers de l'Agriculture



Public concerné:

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de troisième et peut aller jusqu'à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Après une classe de 3^{ème} générale, 3^{ème} de l'enseignement agricole, 3^{ème} SEGPA, CAP.

Prérequis:

→ Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

Objectifs de la formation :

 Former des ouvriers qualifiés polyvalents pouvant exécuter des travaux relevant de l'élevage et de la mise en place d'une culture.

Déroulement de la formation :

✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 15 semaines de cours au CFAA par an (soit 525h par an). Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du CAPa est délivré selon la modalité des Unités Capitalisables (UC). La spécificité de ces dernières réside dans le fait qu'il n'y a pas d'épreuve terminale. Il est délivré après obtention des 7 capacités du référentiel sur délibération d'un jury nommé par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Le bénéfice des UC acquis, est conservé pendant 5 ans.

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

- ✔ Brevet Professionnel Agricole (B.P.A.) (niveau 3) Ouvrier d'élevage, de ruminants et de cultures fourragère.
- → BAC Professionnel Agricole (2 ou 3 ans).

Formation par apprentissage





Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap : C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr
Référente coopération
Internationale : A.Faivre
amandine.faivre@educagri.fr
Référent pédagogique :
V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

Programme de formation : CAPa Métiers de l'Agriculture				
UCG1	Agir dans des situations courantes à l'aide de repères sociaux	aide de repères sociaux 255h00		
UCG2	Mettre en œuvre des actions contribuant à la construction personnelle	195h00		
UCG3	Interagir avec son environnement social 9			
CP4	Utiliser des travaux liés à la conduite d'élevage 210			
CP5	Réaliser des travaux liés à l'alimentation en élevage	120h00		
CP6	Effectuer des travaux liés à l'entretien courant du matériel 112h			
Anglais		30h00		
Reprise du	vécu en entreprise	30h00		
TOTAL		1050h00		









CAPa: Métiers de l'Agriculture



Métier préparé:

apprenti

en 2024

✓ Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole, Métiers de l'Agriculture, peut exercer son activité en tant que salarié d'exploitation agricole.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2024	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
CAPa MA	17	100%	11%	96%

https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-lorientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485

1 766,92 €

Rémunération et financement :

Formation par apprentissage





Formation accessible à tous publics en situation de handicap Référente handicap:

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr Référente coopération Internationale: A.Faivre amandine.faivre@educagri.fr Référent pédagogique : V. Bret Directrice du CFAA veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

Salaire d'un apprenti	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
en 2024	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	477,07€	43% à 50% SMIC	759,77€ à 883,46€	53% SMIC	936,47€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	689,10€	51% à 57% SMIC	901,13€ à 1007,14€	61% SMIC	1 077,82€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	971,80€	67% SMIC	1 183,83€	78% SMIC	1 378,20€
			26 ans et plus			
Salaire d'un		Base de calcul		M	ontant bru	ut

Rémunération* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1er janvier 2024

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

100% du SMIC

Aides aux employeurs				
Aide à l'embauche CAP – BAC PRO – CS	Une aide de 6000 euros est octroyée la première			
Aide exceptionnelle BTS – LICENCE (jusqu'au 31/12/2024)	année, à la signature du contrat d'apprentissage			